



“ Techniciens, Agents de Maîtrise, Cadres

ENSEMBLE
CONSTRUISONS DEMAIN ”

9 octobre
2019

CONVENTION TRIPARTITE : LA CFE-CGC METIERS DE L'EMPLOI VOTE POUR !

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi ne peut s'empêcher de trouver étonnant d'avoir à donner un avis sur le texte de cette Convention Tripartite. Celle-ci est signée valablement et nous rendons un avis sur un document qui ne peut plus être modifié avant sa mise en œuvre.

La possibilité que les alertes formulées en séance, puissent être transmises au Conseil d'Administration ne lève pas ce ressenti d'une démarche ambiguë. L'ambiguïté se trouve renforcée par le fait que nous venons de recevoir le texte des « Orientations Stratégiques » qui apporte certainement des réponses aux questions posées au cours de notre séance de ce jour.

Pour autant, la CFE-CGC Métiers de l'Emploi tient à rappeler qu'elle accueille positivement la confirmation des 1 000 ETP supplémentaires, et la conservation, pour réutilisation au sein de Pôle emploi, des gains d'efficience et des marges de manœuvre dégagées par la baisse du nombre de DE.

En conclusion, s'il faut voter, nous ne pouvons qu'émettre un avis favorable sur un texte qui pérennise, et fait même progresser, notre plafond d'emplois jusqu'en 2022. Toutefois, cet avis est assorti de réserves concernant le rythme de mise en œuvre des changements prévus, et la nature de la transformation de Pôle emploi annoncée par la convention. Enfin, nous restons dubitatifs concernant les marges de manœuvre effectives qui seront allouées aux managers dans la mise en œuvre de cette Convention Tripartite.



*La CFE-CGC
Métiers
de l'Emploi*

**a voté POUR
la convention Tripartite
au CCE du 7 octobre 2019**

